



Addressing Transboundary Concerns in the Volta River Basin and its Downstream Coastal Area

Analyse des institutions nationales et initiatives en cours ou planifiées du bassin de la Volta

(Synthèse Régionale)

Numéro du projet : 53885

Rapport final

Décembre 2008





Publiée pour la première fois au Ghana en 2008 par le Projet PNUE/FEM Volta

Copyright © 2008, Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Cette publication peut être partiellement ou entièrement reproduite à des fins pédagogiques personnelles et non commerciales sans autorisation spéciale du détenteur du Copyright. Le PNUE apprécierai avoir une copie de toute publication dans laquelle cette publication a été citée comme référence.

L'utilisation de cette publication à des fins commerciales nécessite au préalable une autorisation écrite du Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Projet PNUE-FEM Volta
Unité de Coordination du Projet
No. E3 Leshie Crescent - Labone
P.O. Box 1423 Accra Ghana
Phone: +233 21 764111
Fax: +233 21 772669
Mobile: +233 206309775
Website: www.gefvolta.iwlearn.org

CLAUSE DE RESPONSABILITE:

Le contenu de ce rapport ne reflète pas nécessairement la vision et la politique du PNUE ou du FEM. En particulier, le PNUE et le FEM n'offrent aucune garantie et n'affirment rien quant à l'exactitude et l'exhaustivité des éléments du contenu de ce rapport.

Le rapport a été préparé par Amidou GARANE, consultant régional

Toute référence à ce document doit être présentée comme suit:

UNEP-GEF Volta Project, 2008. Etude sur l'analyse des institutions nationales et les initiatives en cours/planifiées en matière de gestion du bassin versant de la Volta (Synthèse régionale). *UNEP/GEF/Volta/RR. 6/2008*

Table des matières

Liste des abréviations et acronymes	ii
Liste des tableaux	iii
1 Introduction	4
1.1 Contexte	4
1.2 Objectifs de l'étude et résultats attendus	4
1.3 Méthodologie	4
1.4 Plan de rédaction	5
2 Cadre politique et normatif de gestion du bassin de la Volta	6
2.1 Le cadre politique	6
2.2 Le cadre normatif	8
3 Analyse des institutions nationales/régionales dans le Bassin	10
3.1 Identification des institutions d'intérêt pour la gestion du bassin de la Volta	10
3.1.1 Les institutions sous tutelle étatique	10
3.1.2 Les acteurs nationaux non étatiques	10
3.1.3 Les institutions régionales et internationales	14
3.2 Analyse des capacités des institutions nationales et internationales	15
3.2.1 Forces des institutions	15
3.2.2 Faiblesse et contraintes des acteurs	15
4 Plan de formation en matière de gestion de bassins internationaux	20
4.1 Revue des plans de formation nationaux proposés	20
4.2 Détail du plan de formation propose au niveau régional	20
4.2.1 Objectifs du plan régional de formation et thèmes de formation	20
4.2.2 Personnes cibles	21
4.2.3 Stratégie de mise en œuvre du plan de formation	21
4.2.4 Durée et chronogramme du plan de formation	21
4.2.5 Suivi évaluation du plan de formation	22
4.3 Plan régional subsidiaire de formation	23
5 Plan de collaboration avec les initiatives en cours et/ou projetées	25
5.1 Priorités dans le Bassin	25
5.2 Initiatives en cours/planifiées et lien avec le projet	25
5.3 Préoccupations et perception des acteurs par rapport au Projet FEM/Volta	31
5.4 Le plan régional de collaboration	31
5.4.1 Nécessité et objectifs du plan de collaboration	31
5.4.2 Activités nécessitant une collaboration avec les autres initiatives et institutions	32
5.4.3 Impacts et risque liés à la collaboration avec les initiatives	38
5.5 Stratégie de mise en œuvre et suivi-évaluation du plan de collaboration	38
5.5.1 Stratégie de mise en œuvre du plan de collaboration	38
5.5.2 Le dispositif de suivi-évaluation du plan de collaboration	39
6 Annexes	41
6.1 Annexe A Thèmes de formation prioritaires, personnes cibles et estimation des coûts	42
6.2 Annexe B: Termes de références de l'étude	43

Liste des abréviations et acronymes

Abréviation	Définition
ABE	Agence Béninoise de l'Environnement
ABV	Autorité du Bassin de la Volta
AMCOW	Conseil des Ministres Africains de l'Eau
ADT	Analyse Diagnostique Transfrontalière
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCRE/CEDEAO	Centre de Coordination des Ressources en Eau de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CONIWAS	Coalition of NGOs in Water and Sanitation
CPCS/GIRE/AO	Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
EPA	Environmental Protection Agency
EPA	Environmental Protection Agency
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GIDA	Ghana Irrigation Development Authority
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GWP	Global Water Patenership
GWP-WAWP	Global water Partnership- West Africa Water Partnership
IWMI	International Water Management Institute
OIG	Organisation Inter-Gouvernementale
OIPR	Office Ivoirien des Parcs et Réserves
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGEV	Projet d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans la Volta
PAGIRE	Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAN/LCD	Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (Burkina Faso)
PAR/GIRE	Plan d'Action Régionale de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (CEDEAO)
PAS	Programme d'Action Stratégique
PAU	Politique agricole de l'Union (UEMOA)
SIG	Système d'Information Générale
SMDD	Sommet Mondial pour le Développement Durable
UCP	Unité de Coordination du Projet
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africain
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
Volta-HYCOS	Volta-Hydrological Cycle Observing System
WRC	Water Resources Commission
WRI	Water Research Institute
WUA	Water Users Association

Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse des éléments de politique de gestion de l'eau et de l'environnement (pays du Bassin de la Volta et organisations sous régionales)	7
Tableau 2 : Synthèse des éléments du cadre normatif de gestion de l'eau et de l'environnement (pays du Bassin de la Volta et organisations sous régionales)	9
Tableau 3 : Conventions, traités et protocoles ratifiés par les Etats du bassin de la Volta	9
Tableau 4 : Synthèse des institutions nationales clés chargées de la gestion de l'eau et de l'environnement dans les pays riverains du bassin de la Volta	11
Tableau 5 : Quelques ONG et Associations dans le bassin de la Volta	14
Tableau 6 : Institutions internationales intervenant dans le domaine de l'eau et de l'environnement dans les pays riverains du Bassin de la Volta	15
Tableau 7 : Forces et faiblesses des institutions nationales	17
Tableau n°8: Planning de formation	22
Tableau n° 9 : Récapitulatif des initiatives en cours/planifiées et lien avec le projet	29
Tableau n° 10. Récapitulatif des activités nécessitant une collaboration avec les institutions et initiatives en cours/planifiées	33

1 Introduction

1.1 Contexte

1. La Volta est un fleuve transfrontalier partagé entre six pays de l'Afrique de l'ouest à savoir le Bénin, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali et le Togo. Il s'étend sur une distance de 1850 km avec un bassin d'environ 400 000 km². Ce dernier joue un important rôle dans la production de l'énergie, l'irrigation, la pêche et l'approvisionnement en eau potable des États de la sous région.
2. Dans le souci de promouvoir une gestion intégrée des ressources du bassin versant du fleuve Volta, le projet « Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de Volta et sa zone côtière en aval ou FEM-Volta » a été élaboré.
3. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le projet FEM/Volta a décidé d'entreprendre une série d'études préliminaires dans le but d'assurer la cohérence stratégique des actions à venir et partant, une mise en œuvre efficiente du projet. C'est dans ce cadre que s'inscrit l'Étude sur l'analyse des institutions nationales qui vise à renforcer leurs capacités et à améliorer leurs connaissances en matière de gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers

1.2 Objectifs de l'étude et résultats attendus

4. Les objectifs de l'Étude sont au nombre de trois :
 - analyse détaillée des institutions nationales et régionales : identification des institutions et leur évaluation (forces, contraintes, faiblesses). C'est l'ensemble des acteurs intervenant au niveau national et/ou régional dans le Bassin;
 - élaboration d'un plan de formation au profit des institutions nationales : il s'agit de procéder au préalable à l'identification des besoins de formation et à l'élaboration d'un plan de formation en gestion des bassins hydrographiques internationaux, tenant compte des préoccupations des différents acteurs ;
 - développement d'un plan de collaboration entre les institutions nationales et les activités en cours ou planifiées dans le cadre du projet FEM. Il s'agit de concevoir une stratégie pour une meilleure implication des institutions nationales et régionales dans les activités du Projet. Le Projet FEM est en effet basé sur le principe de l'implication des acteurs nationaux dans sa mise en œuvre.
- Les résultats attendus se résument comme suit :
 - les institutions nationales et régionales sont analysées et l'analyse est approuvée par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) et les Points Focaux Nationaux ;
 - le plan de formation en gestion des bassins versants internationaux est élaboré et approuvée par l'UCP et les Points Focaux Nationaux ;
 - le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours/planifiés est développé et approuvé. par l'UCP et les Points Focaux Nationaux

1.3 Méthodologie

5. La démarche méthodologique suivante a été adoptée par le Consultant national pour l'élaboration de la synthèse régionale :
 - Concertation pour le démarrage des études : Cette concertation entre le Coordonnateur régional et l'Unité de Coordination du Projet à Accra, a permis d'avoir la compréhension commune des termes de références. Elle a permis au Consultant régional de rédiger le Rapport préliminaire qui contient les éléments suivants :
 - la méthodologie commune;
 - le canevas des rapports nationaux;
 - le projet de guide d'entretien ou d'enquête avec les acteurs.

- Exploitation des rapports nationaux :
 - analyse qualitative et quantitative des rapports nationaux ;
 - extraction des informations pertinentes pour l'élaboration de la synthèse régionale.

1.4 Plan de rédaction

6. La présente Synthèse de l'Etude sur l'analyse des institutions nationales et les initiatives en cours/planifiées dans le Bassin de la Volta résulte des rapports nationaux établis sur les six pays. Elle comporte quatre parties : la présentation du cadre politique, normatif et institutionnel ; l'analyse des institutions nationales et régionales intervenant dans le Bassin ; la formulation du plan de formation en gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers ; la formulation d'un plan de collaboration entre le projet FEM/Volta et les initiatives en cours et/ou projetées dans le bassin. La Synthèse régionale comporte également des annexes dont les plans de formation et de collaboration.

2 Cadre politique et normatif de gestion du bassin de la Volta

2.1 Le cadre politique

7. Le cadre politique de la gestion des ressources en eau dans les Etats du Bassin de la Volta est constitué des documents de politique et stratégies que ces derniers ont adopté pour assurer une gestion durable des ressources en eau mais, au-delà, de l'environnement. Dans le domaine des ressources en eau, certains Etats se sont dotés d'un document de politique (Burkina Faso en 1998) alors que d'autres, sans en disposer formellement, possèdent de nombreux documents dans lesquels sont définies des stratégies nationales de gestion de l'eau (Togo). Plus décisif, tous les Etats du bassin sont engagés à des degrés divers, dans le processus de la GIRE. Le Burkina Faso, le Mali disposent de plans d'action nationaux pour la GIRE. Le Burkina et la Côte d'Ivoire ont procédé à des évaluations récentes du processus GIRE. Le Togo en est à ses débuts en la matière.
8. Dans le domaine plus global de l'environnement, la plupart des pays disposent de politique en matière d'environnement, de plans d'action environnementaux globaux ou sectoriels.
9. Par ailleurs, les organisations d'intégration sous régionales auxquelles appartiennent les Etats du bassin ont développé des documents de politique en matière d'environnement et d'eau. Il en est ainsi de la CEDEAO qui a adopté dans le domaine de l'eau, deux documents majeurs, Unité de Coordination du Projet (UCP) de la CEDEAO (2001) et le Document de politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest (2007). Elle a également adopté la Politique environnementale de l'Afrique de l'Ouest (2008). Quant à l'UEMOA, elle a adopté respectivement la Politique agricole de l'Union (PAU, 2001) et la Politique commune d'amélioration de l'environnement de (2008)
10. Les documents de politique en matière de ressource en eau et d'environnement, aussi bien des Etats du bassin que des principales organisations sus régionales figure dans le tableau n°1.

Tableau 1 : Synthèse des éléments de politique de gestion de l'eau et de l'environnement (pays du Bassin de la Volta et organisations sous régionales)

Pays	Cadre politique : Eau	Cadre politique Environnement
BENIN	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) (en préparation) 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'Action Environnemental (1993) Agenda 21 national (1997) Stratégie nationale de gestion de la biodiversité et son plan d'action Plan d'Action National de Lutte contre la Désertification (PANLCD) Stratégie Nationale de Lutte contre la Pollution Atmosphérique Stratégie nationale de gestion des zones humides
BURKINA FASO	<ul style="list-style-type: none"> Politique et stratégie en matière d'eau (1998) Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE, 2003) Programme National d'Approvisionnement en eau potable (PN-AEP) 	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'Action National/Lutte contre la Désertification (2000) Politique nationale en matière d'environnement (2007) Plan d'environnement pour le développement durable (en finalisation)
CÔTE D'IVOIRE	<ul style="list-style-type: none"> Politique en matière de gestion intégrée des ressources en eau (élaborée et en attente d'adoption) 	<ul style="list-style-type: none"> Politique nationale de l'environnement (élaborée et en attente d'adoption)
GHANA	<ul style="list-style-type: none"> Politique nationale de l'eau Plan d'action GIRE pour 3 bassins : Densu, Ankobra et Volta Blanche 	<ul style="list-style-type: none"> Politique nationale de l'environnement
MALI	<ul style="list-style-type: none"> Politique Nationale de l'Eau Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau 	<ul style="list-style-type: none"> Politique Nationale de Protection de l'Environnement
TOGO	<ul style="list-style-type: none"> Politique et Stratégies pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) (projet) 	<ul style="list-style-type: none"> Politique Nationale de l'Environnement en 1998 Plan National d'Action pour l'Environnement du
CEDEAO	<ul style="list-style-type: none"> Plan d'Action Régionale de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAR/GIRE) de la CEDEAO Document de politique des ressources en eau de l'Afrique de l'Ouest 	<ul style="list-style-type: none"> Programme régional de lutte contre les végétaux flottants (1996) Politique environnementale de l'Afrique de l'Ouest (2008).
UEMOA		<ul style="list-style-type: none"> Politique agricole de l'Union (PAU) de l'UEMOA (2001) Politique commune d'amélioration de l'environnement de l'UEMOA (2008).

2.2 Le cadre normatif

11. Le cadre normatif de la gestion des ressources en eau est assez étoffé dans les divers pays. Au niveau interne, ce cadre législatif est composé des divers textes législatifs et réglementaires relatifs à l'eau. Certains de ces textes sont spécifiques au secteur de l'eau comme les lois nationales sur l'eau (Bénin, 1987 mais actuellement en révision ; Cote d'Ivoire, 1998 mais actuellement en révision ; Mali, 2002 ; Burkina Faso, 2001 ; Ghana, 2001) alors que d'autres concernent les ressources naturelles en général telles les lois-cadres sur l'environnement (Togo). Ce dernier ne dispose pas de loi spécifique sur l'eau mais cette dernière demeure régie par la loi portant Code de l'environnement.
12. Au-delà des ressources en eau, les Etats du Bassin de la Volta dispose d'un cadre normatif assez développé dans le domaine de l'environnement.
13. Il convient également de prendre en compte les organisations sous régionales qui disposent d'instruments internationaux en matière d'environnement et de ressources en eau.
14. Une synthèse des éléments du cadre normatif de gestion des ressources en eau et de l'environnement figure dans le tableau 2.
15. S'agissant des conventions internationales, les Etats sont signataires de nombreuses conventions qui touchent, directement ou indirectement, les ressources en eau. Le récapitulatif de la situation des conventions ratifiées par chaque pays riverain figure en tableau 3.

Tableau 2 : Synthèse des éléments du cadre normatif de gestion de l'eau et de l'environnement (pays du Bassin de la Volta et organisations sous régionales)

Pays	Cadre normatif : eau	Cadre normatif : environnement
BENIN	Loi no.87-016 du 21 septembre 1987 portant code de l'eau (en révision)	Loi portant régime des forêts (1993) Loi-cadre sur l'environnement (1999)
BURKINA FASO	Loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (2001)	Code de l'environnement (1997) Code forestier (1997)
CÔTE D'IVOIRE	Loi n° 98-758 du 23 décembre 1998 portant Code de l'Eau	Loi n° 96-766 du 03 octobre 1996 portant Code de l'Environnement, 43 pages Loi n°2002 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles
GHANA	Water Resources Commission Act, 1996 (Act 522) Water Use Regulations 2001, LI 1692 Drilling License and Groundwater Development Regulations (2006)	The Environmental Protection Agency (EPA) Act, 1994 (Act 490); Regulations 1999 (L.I. 1652)
MALI	Loi N°02-006 du 31 janvier 2002 portant Code de l'Eau	Loi N°95-004/AN-RM du 18 janvier 1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières
TOGO		Loi n° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement
CEDEAO	Décision A/DEC.5/12/01 du 21 décembre 2001 portant création du Cadre Permanent de Coordination et de Suivi de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau en Afrique de l'Ouest (CPCS/GIRE/AO)	Décision A/DEC-5/10/98 du 31 octobre 1998 relative à la réglementation de la transhumance entre les Etats membres de la CEDEAO.
UEMOA		Règlement n° 07/2007/CM/UEMOA du 06 avril 2007 relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments dans l'UEMOA.

Tableau 3 : Conventions, traités et protocoles ratifiés par les Etats du bassin de la Volta

Titre de la convention	Pays ayant ratifié la convention
• Convention Africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	Bénin, Burkina Faso, Togo
• Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitat des oiseaux d'eau.	Bénin, Burkina Faso, Togo
• Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.	Bénin, Burkina Faso
• Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flore sauvages menacées d'extinction.	Bénin, Burkina Faso
• Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage.	Bénin, Burkina Faso
• Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel	Burkina Faso
• Convention cadre sur les changements climatiques.	Burkina Faso, Togo
• Convention sur la diversité biologique.	Bénin, Burkina Faso, Togo
• Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification.	Burkina Faso, Togo
• Le protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques	Burkina Faso

3 Analyse des institutions nationales/régionales dans le Bassin

3.1 Identification des institutions d'intérêt pour la gestion du bassin de la Volta

16. L'analyse des institutions intervenant dans le Bassin de la Volta commence par l'identification de ces dernières. C'est ainsi que l'on dénombre de nombreuses institutions qui interviennent dans les six Etats du Bassin de la Volta avec des mandats liés à la gestion intégrée et durable des ressources naturelles de manière générale et souvent des ressources en eau de manière spécifique. Leurs priorités en terme d'intervention sont aussi diverses mais de manière générale.

3.1.1 Les institutions sous tutelle étatique

17. Pour l'ensemble des 6 pays riverains du bassin de la Volta, il s'agit essentiellement de :

- institutions centrales : elles désignent les ministères avec les directions centrales et les structures déconcentrées. D'une manière générale, les ministères les plus impliqués dans le domaine de l'eau et de l'environnement sont ceux chargés des ressources en eau, de l'environnement, de l'Agriculture, des ressources animales, de l'énergie, des collectivités locales, de la recherche. Elles définissent la politique de l'eau, ainsi que le cadre juridique (législatif et réglementaire) et veille à leur application.
- les établissements publics : ce sont démembrements de l'Etat chargés d'une mission d'intérêt général et qui disposent d'une autonomie administrative et financière. Ils sont soit spécifiques au domaine de l'eau soit compétents dans le domaine général des ressources naturelles ;
- organes consultatifs : ils sont mis en place pour faciliter la concertation entre les différents acteurs intervenant dans le secteur de l'eau. Ils assurent une participation large et équilibrée de tous les acteurs en faisant une place importante aux acteurs non étatiques, notamment le mouvement associatif. Il s'agit de structures aux dénominations diverses tels que les conseils nationaux de l'eau, des comités techniques de l'eau, etc ;
- les universités et centres de recherches : ils sont chargés de mener la recherche fondamentale et appliquées en vue d'une meilleure connaissance des ressources en eau disponibles, d'une proposition des solutions en vue de lever les contraintes diverses qui pèsent sur ces ressources et pour en assurer la qualité. Ils bénéficient d'une autonomie administrative et financière.
- les collectivités locales : elles sont devenues de nos jours des acteurs clefs de la gestion de l'eau au niveau local. Si leur domaine d'intervention est souvent vaste, c'est surtout dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable des populations et de l'assainissement qu'elles exercent les compétences les plus importantes.

3.1.2 Les acteurs nationaux non étatiques

18. Il s'agit principalement :

- des entreprises privées : elles participent à la réalisation des infrastructures hydrauliques
- des organisations de la société civile (ONG, associations et organisations communautaires de base) : elles participent à la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et de l'environnement à travers le financement des projets et programmes de formation et la promotion de l'éducation environnementale. Ce sont des partenaires locaux de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau qui disposent de savoirs faire endogène dans la gestion des ressources en eau.

Tableau 4 : Synthèse des institutions nationales clés chargées de la gestion de l'eau et de l'environnement dans les pays riverains du bassin de la Volta

Pays	Institution	Mandats
BENIN	Direction générale de l'environnement (DGE)	gestion de l'environnement et protection des ressources naturelles
	Direction de la pêche et de l'élevage	gestion des ressources en eau et protection des ressources aquatiques
	Direction des collectivités locales	coordination des projets d'aménagement au niveau local
	Agence Béninoise de l'Environnement (ABE)	élaboration et mise en œuvre de la politique du Bénin en matière d'environnement et mettre en oeuvre le processus d'évaluation environnementale au Bénin
	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE)	mise en œuvre de la politique nationale de l'eau et de l'énergie
BURKINA FASO	Direction générale des ressources en eau (DGRE)	gestion des ressources en eau et mettre en place un système d'information y afférente
	Direction générale des productions végétales (DGPV)	mise en œuvre de la politique nationale en matière de production, de gestion des ressources naturelles, de vulgarisation, d'appui au monde rural, de promotion des filières végétales et du contrôle du conditionnement et de la qualité des produits agricoles.
	Direction générale de l'hydraulique agricole	conception et coordination de la mise en oeuvre et de l'application de la politique nationale dans les domaines de l'hydraulique agricole et pastorale, de l'exploitation et de la protection des ressources en eau pour la production agricole, pastorale et halieutique.
	Direction générale des ressources halieutiques	conception et coordination de la mise en oeuvre et le suivi de la politique nationale en matière de développement des ressources halieutiques
	Direction générale de la conservation de la nature (DGCN)	coordination des activités de lutte contre la désertification, de promotion des évaluations environnementales et de l'éducation environnementale, du suivi des conventions en matière d'environnement.
	Direction générale de l'amélioration du cadre de vie (DGACV)	lutte contre les pollutions
	Direction générale des collectivités locales	mise en œuvre du processus de décentralisation (communes et régions)
CÔTE D'IVOIRE	Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local (DGDDL)	Administration du territoire, gestion de la décentralisation, de la protection civile
	Direction de la Qualité de l'Environnement	
	Direction de la Politique Environnementale et de la Coopération	
	Direction de la Protection de la Nature	
	Direction du Reboisement et du Cadastre Forestier	
	Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques	
	Direction des Ressources en Eau	
	Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	mise en oeuvre de la politique nationale en matière de conservation et de gestion durable des ressources des parcs et réserves

Pays	Institution	Mandats
	Direction de la Production Halieutique	coordination de l'ensemble des actions publiques et privées tendant à l'amélioration qualitative et à l'intensification des productions des pêches maritime, lagunaire, continentale et de l'aquaculture;
	Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH)	approvisionnement régulier en eau potable des populations urbaines et rurales
	Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH)	approvisionnement régulier en eau potable des populations urbaines et rurales
GHANA	Water Directorate	Assurer le point focal pour la coordination et l'harmonisation du secteur de l'eau et de l'assainissement dans la perspective de la croissance économique et de la lutte contre la pauvreté et plus particulièrement dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.
	The Water Resources Commission (WRC)	Assure la responsabilité de la régulation et de la gestion des ressources en eau du Ghana ainsi que la coordination des politiques gouvernementales en la matière. Il constitue le point focal pour la collaboration avec tous les autres acteurs intervenant dans le domaine de l'eau
	The Ghana Water Company Limited (GWCL)	Assurer la planification, la gestion et la mise en oeuvre de la demande d'eau urbaine
	Ghana Irrigation Development Authority (GIDA)	Formuler et exécuter les plans pour promouvoir le développement, sur une base durable, des ressources en eau pour les agriculteurs, les industries en relation avec l'agriculture et toutes les institutions intervenant dans le domaine de l'irrigation
	Environmental Protection Agency (EPA)	Assurer entre autres, la protection des ressources en eau et la régulation des rejets polluants dans l'eau. Il est responsable de la de la politique et de la formulation des normes et standards environnementaux, la collecte des données, la promotion de la gouvernance environnementale et de la conduite des études d'impact sur l'environnement pour des activités susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur l'environnement et la santé humaine.
	Ministry of Land, Forestry and Mines (MLFM)	Assurer la gestion et l'utilisation durable des terres, des forêts, de la vie sauvage et des ressources minérales pour le développement socio-économique du pays
	Ministry of Energy	Assure la responsabilité de l'approvisionnement en énergie hydro-électrique
	Ministry of Fisheries	Assure la responsabilité de la pêche et des pêcheries aussi bien dans les eaux douces que dans la mer
	Ministry of Food and Agriculture (MoFA)	Assurer le développement et la croissance de l'Agriculture dans le pays à l'exception du cacao, du café et des ressources forestières.
	Ministry of Local Government, Rural Development and Environment (MLGRDE)	Assurer la bonne gouvernance en matière de développement local à travers la formulation des politiques rurales et environnementales décentralisées. Assurer la gestion des déchets liquides et solides à travers un partenariat entre le gouvernement local, les ONG et le secteur privé
	Forest Commission	Assurer la régulation de l'utilisation des forêts et de la vie sauvage par leur conservation, restauration, gestion et développement
	Water Research Institute (WRI)	Mener la recherche dans le domaine de l'eau pour le développement socio-économique
MALI	Direction nationale de l'Hydraulique	gestion des ressources en eau nationales par l'inventaire et l'évaluation du potentiel des ressources hydrauliques et la réalisation des ouvrages hydrauliques
	STP/CIGQE	veiller à la cohérence des mesures relatives à la sauvegarde de l'environnement; mobiliser des financements pour la protection de l'environnement et la lutte contre la désertification ; initier et évaluer les actions de recherche, de formation et de communication relatives à l'environnement et

Pays	Institution	Mandats
		la lutte contre la désertification
	DNCN	Appui conseil pour la gestion de la végétation, de la faune et son habitat
	DNACPN	prise en compte, par les politiques sectorielles et les plans et programmes de développement, des questions environnementales et à la mise en œuvre des mesures arrêtées en la matière ; assurer la supervision et le contrôle technique des procédures d'études d'impact sur l'environnement (E.I.E) ; élaborer et veiller au respect de la législation et des normes en matière d'assainissement, de pollutions et de nuisances ; assurer la formation, l'information et la sensibilisation des citoyens sur les problèmes d'insalubrité, de pollutions et de nuisances, en rapport avec les structures concernées, les collectivités territoriales et la société civile.
TOGO	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	proposer des éléments de politique nationale dans le secteur des ressources en eau, de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement ; (ii) d'élaborer et proposer la législation et la réglementation relatives aux ressources en eau, à la production, à la distribution, à la consommation de l'eau potable et veiller à leur application ; (iii) d'élaborer et mettre en œuvre les programmes en matière de ressources en eau, approvisionnement en eau potable et assainissement ainsi que les programmes d'équipements publics dans les domaines de l'hydraulique ; (iv) d'exercer la tutelle sur les entreprises publiques ou privées du secteur de l'eau et participer à l'élaboration des programmes d'investissement des entreprises publiques du secteur ; (v) de gérer les ressources en eau nationales et transfrontalières ; (vi) d'étudier et de proposer une politique tarifaire dans le secteur de l'eau.
	Direction de l'Agriculture	Promotion du développement agricole
	Direction de l'Elevage et de la Pêche	Développement du secteur de la pêche
	Direction Générale de la Santé	chargée de l'hygiène et de l'assainissement
	Direction de l'Environnement	suivre la mise en œuvre de la politique et de la législation nationale en matière de préservation de l'environnement, de prévention et de lutte contre les pollutions et nuisances et l'amélioration du cadre de vie ; contrôler le respect des normes et des standards environnementaux, des prescriptions, des autorisations et des certificats de conformité environnementale
	Direction de la Faune et de la Chasse.	suivre la mise en œuvre de la politique et de la législation nationale en matière de gestion de la faune et de la chasse
	Direction des eaux et Forêts	suivre la mise en œuvre de la politique et de la législation nationale en matière de protection des eaux et forêts.

Tableau 5 : Quelques ONG et Associations dans le bassin de la Volta

Institution	Domaine d'activité	Pays d'intervention
Associations		
Water Users Association (WUA)	Responsable de la maintenance des barrages, de l'allocation des terres à ses membres, collecte les redevances liés à l'eau	Ghana
Consortium (UICN – Care, CRS)	Etude sur le terrain Projets Interventions dans le domaine de l'approvisionnement en Aménagement de périmètres irrigués Appui conseil aux maraichers	Mali
ONG		
ONG (P.E.L.C.A)	Protection de l'Environnement et Lutte Contre l'Analphabétisme au Bénin Contribuer à la protection de l'environnement par la gestion rationnelle des ressources	Bénin
PNE-Bénin	Le PNE-Bénin s'est donné pour mission la promotion des principes de la GIRE au Bénin, dans la sous région et dans le monde, à travers le renforcement de la collaboration entre les structures membres et, le développement d'une coopération avec les organisations nationales et internationales ayant des missions similaires.	Bénin
Coalition of NGOs in Water and Sanitation (CONIWAS)	Assure la liaison entre ses membres et les agences gouvernementales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement	Ghana

3.1.3 Les institutions régionales et internationales

19. Les institutions régionales et internationales comprennent d'une part les organisations inter-gouvernementales (OIG) qui peuvent être sous régionales, régionales ou universelles et d'autre part, les organisations non gouvernementales (ONG) agissant au niveau international.
20. Les institutions internationales interviennent à différents niveaux de la politique de l'eau et de l'environnement dans les Etats du Bassin de la Volta. Elles contribuent notamment au financement des programmes et projets et à la recherche pour une meilleure connaissance et gestion des ressources en naturelles. Les principales organisations sous régionales intervenant dans le domaine de l'eau et de l'environnement sont présentées dans le tableau 6.

Tableau 6 : Institutions internationales intervenant dans le domaine de l'eau et de l'environnement dans les pays riverains du Bassin de la Volta

Institutions	Pays	Echelle	Activités
ABV	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo	Régionale	Stratégies de coordination des actions de gestion de bassins versants transfrontaliers Valorisation et conservation de la nature Mise en place d'un observatoire du Bassin de la volta
UICN/GWP/WAWP (PAGEV)	Burkina Faso, Ghana	International	établissement d'une base de connaissance d'aide à la décision réalisation d'actions pilotes création de mécanismes institutionnels
Organisation Météorologique Mondiale (OMM) (projet Volta-Hycos)	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo	International	Installation/réhabilitation des stations hydrométriques pluviométriques, gestion des données hydrométriques et pluviométriques, montage de l'Observatoire du Bassin de la Volta
CCRE/CEDEAO	Burkina Faso	Régionale	Promotion de la GIRE et de la bonne gouvernance de l'eau Développement d'outils de gestion des ressources en eau à l'échelle de la sous-région
UEMOA	Burkina Faso	Régionale	Financement d'infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement Gestion des ressources en eau et de l'environnement
BOAD	Togo	Régionale	Financement d'infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement
IWMI	Ghana	Régionale	Gestion des ressources en eau
GWP-WAWP	Burkina Faso	Régionale	Promotion de la GIRE et de la bonne gouvernance de l'eau
CREPA Siège	Burkina Faso	Régionale	Financement et construction d'infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement Formations sur l'AEPA, la GIRE etc.
Partenaires au développement	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo	Bilatéral/international	Financement d'infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement Appui au développement d'instruments de gestion des ressources en eau et à la promotion de la bonne gouvernance de l'eau

3.2 Analyse des capacités des institutions nationales et internationales

3.2.1 Forces des institutions

21. Les institutions du Bassin présentent un certain nombre de forces qui constituent autant d'atouts pour elles dans leur intervention. Les principales forces ainsi recensées sont :

- la bonne connaissance du milieu local ;
- l'existence de compétences dans le domaine des ressources en eau ;
- une très grande expertise dans le domaine des formations diplômantes et continues dans les métiers de l'eau ;
- une très grande expertise dans le domaine de la recherche scientifique.

3.2.2 Faiblesse et contraintes des acteurs

22. Si les institutions intervenant dans le Bassin disposent d'un certain nombre d'atouts, force est de constater qu'elles présentent des faiblesses qui sont autant de contraintes quant à la réalisation effective de leur mission. Les principales faiblesses méritent d'être mentionnées :

- faiblesse des moyens d'action : moyens matériels et financiers, dispositifs techniques et organisationnels et logistiques ;
- faiblesse de cadre de concertation des synergies d'action en matière de gestion de bassin versants internationaux ;
- manque de moyens financiers pour entreprendre des recherches poussées sur les thématiques liées à la gestion efficace et durable des bassins versants transfrontaliers ;
- insuffisance de la gouvernance locale ;
- absence de données permettant une connaissance suffisante des ressources naturelles ;
- absence de compétence dans la gestion des bassins versants internationaux ;
- absence de financement de la recherche pour une meilleure connaissance des ressources en eau du Bassin ;
- absence d'infrastructures hydrauliques ;
- insuffisance de la formation ;
- faible implication des usagers ;
- non effectivité de l'ABV en raison de la non entrée en vigueur de la Convention

Tableau 7 : Forces et faiblesses des institutions nationales

Pays	Institution	Forces	Faiblesses	
BENIN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)	Implication dans les différents projets environnementaux étant donné le caractère très transversal des ressources naturelles. Existence de cadres compétents et qualifiés. Existence des points focaux sectoriels	Manque de synergie et de complémentarité entre les actions et les activités ; Prépondérance des visions sectorielles sur les stratégies coordonnées. Activités sont souvent peu coordonnées (et parfois divergentes). Lourdeur administrative sous toutes ses formes. Fréquents conflits d'attribution et de responsabilité Manque ou accès difficile aux données environnementales et socioéconomiques appropriées, fiables et cohérentes.	
	Agence Béninoise de l'Environnement (ABE)	Compétence trop sectorielle	Dispose des informations sur l'existence du projet mais maîtrise très peu ses objectifs. Elle souhaite par ailleurs que tous les acteurs capables d'aider le projet à atteindre ses objectifs soient mis à contribution	
BURKINA FASO	Direction générale des ressources en eau (DGRE)		Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels	
	Direction générale des productions végétales (DGPV)		Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels	
	Direction générale de l'hydraulique agricole		Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels	
	Direction générale des ressources halieutiques		Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels	
	Direction générale de la conservation de la nature (DGCN)		Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels	
	Direction générale de l'amélioration du cadre de vie (DGACV)		Faiblesse dans leurs moyens d'action : moyens matériels, Moyens financiers, dispositifs techniques et organisationnels	
	Direction de la Qualité de l'Environnement	Qualité des ressources humaines dans la gestion des forêts et pas assez dans la		Manque de moyen financier et logistique pour mener sa
	Direction de la Protection de la Nature			
	Direction de la Faune et des Ressources Cynégétiques			
	Direction des Ressources en Eau			
	Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)	Bénéficie d'une autonomie financière et son fonctionnement est	Manque de moyen financier et logistique	

		particulier par le fait que les représentants des ONG, des communautés riveraines des aires protégées, des opérateurs privés y participent	
	Direction de l'Hydraulique Humaine (DHH)		
	Ministry of Land, Forestry and Mines (MLFM) Ministry of Energy Ministry of Fisheries Ministry of Food and Agriculture (MoFA) Ministry of Local Government, Rural Development and Environment (MLGRDE) Ministry of Local Government, Rural Development and Environment (MLGRDE)	1. Tous ces ministères ont été institués par des textes légaux qui leur assignent leur mandat pour opérer dans le pays 2. Responsable de la formulation des politiques et de la mise en oeuvre des projets 3. Assure la responsabilité d'agences et départements spécifiques qui interviennent directement ou indirectement dans la gestion intégrée, le développement durable et la protection des de l'eau et des autres ressources naturelles dans le bassin	1. Inadequate trained manpower in water resources management at all levels 2. Les fonds, les infrastructures et la logistique sont inadéquates 3. La motivation est faible (en relation avec les salaires et indemnités)
	Water Resources Commission (WRC) Ghana Water Company Limited (GWCL) Ghana Irrigation Development Authority (GIDA) Environmental Protection Agency (EPA)	Ces grandes agences nationales ont été mandatées pour construire et assurer la maintenance des infrastructures d'eau et d'irrigation, l'allocation et la distribution de l'eau	Elles pourraient bénéficier de la formation de leur organes dirigeants en gestion intégrée des ressources en eau des bassins transfrontaliers
MALI	Direction nationale de l'Hydraulique	Sur le plan qualitatif, toutes les spécialités en matière de gestion de l'eau sont assez bien représentées à la DNH	La gestion sectorielle des questions de l'eau; L'inadéquation entre les capacités des structures en termes de ressources humaines et moyens de fonctionnement et les missions qui leur sont confiées; Le chevauchement des compétences entre structures de l'État dans le domaine de la gestion des ressources en eau ; L'absence au sein du dispositif institutionnel existant d'une structure en charge exclusivement de la gestion des ressources en eau au plan national ; L'insuffisance de ressources propres pour le fonctionnement continu des activités ; La coordination déficiente avec les acteurs des autres domaines (santé, agriculture, environnement, etc.) ; La faible implication des usagers.
	STP/CIGQE	expertise dans le domaine de l'environnement	Le STP n'est pas représenté au niveau régional et local

		développement d'un réseau de partenaires sur l'environnement programme de gestion des informations environnementales	
	DNCN	Encadrement déconcentré (Direction régionale CN, Service locale de la CN au niveau des cercles et des antennes au niveau des arrondissements (pouvant regrouper plusieurs communes)	
	DNACPN	Déconcentration jusqu'au niveau des certaines communes	Insuffisance des équipements et des moyens de communication
TOGO	Direction Générale de l'Eau et de l'Assainissement	Existence d'une politique nationale en matière d'adduction d'eau potable en milieu rural et semi urbain ;	non adoption de la loi sur les ressources en eau une gestion fragmentaire et sectorielle des questions de l'eau et, en corollaire, coordination déficiente entre les acteurs l'absence de structures de coordination ou la non fonctionnalité de celles qui existent (Comité National de l'Eau)
	Direction de l'Agriculture		
	Direction de l'Elevage et de la Pêche		
	Direction de l'Environnement		
	Direction des eaux et Forêts		

4 Plan de formation en matière de gestion de bassins internationaux

4.1 Revue des plans de formation nationaux proposés

23. Des plans de formation en gestion des bassins hydrographiques internationaux ont été proposés par les consultants nationaux après les entretiens et enquêtes qu'ils ont conduits auprès des principaux acteurs du Bassin de la Volta.
24. Les formations envisagées dans le cadre du Plan régional de formation visent à renforcer les capacités des institutions nationales en matière de gestion de bassins versants internationaux. Bien que certains Etats aient proposé des activités de formation initiale (diplômante), celles-ci n'ont pas été retenues en raison de leur ampleur et de leur durée par rapport à la durée du projet. Seule la formation de perfectionnement consistant à renforcer les capacités des acteurs à Travers de courtes sessions de formation ont été retenues.
25. Certaines activités de formation ont été identifiées et proposées dans plusieurs Etats, ce qui dénote de leur importance dans le Bassin. Ce sont ces activités de formations (communes au moins à deux Etats) qui sont proposées pour constituer le Plan régional prioritaire de formation.
26. Les activités de formation proposées par les consultants nationaux ont été classées selon plusieurs critères. Cependant, on peut les regrouper en deux grandes catégories qui constituent les deux objectifs spécifiques de la formation qu'il convient d'examiner.

4.2 Détail du plan de formation propose au niveau régional

4.2.1 Objectifs du plan régional de formation et thèmes de formation

27. **Objectif general** : Renforcer les capacités des institutions nationales dans la gestion des bassins versants internationaux.
28. **Objectifs spécifiques** :
 - Objectif spécifique n°1 : Renforcer les capacités techniques des institutions dans la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers
 - Objectif spécifique n° 2 : Renforcer les capacités managériales des institutions dans la gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers.
29. Les activités de renforcement des capacités techniques :
 - Formation en suivi écologique et hydrologique du Bassin (système d'information sur l'eau) ;
 - Formation en gestion de base de données et SIG du Bassin ;
 - Formation en changement climatiques et ressources en eau du Bassin (vulnérabilité, adaptation) ;
30. Les activités de renforcement des capacités managériales :
 - Formation en GIRE dans le Bassin ;
 - Formation en échanges d'informations et de données sur le Bassin ;
 - Formation en risques environnementaux et système d'alerte précoce dans le Bassin
 - Formation en gestion de projets (conception, mis en œuvre, suivi-évaluation)
 - Formation en planification stratégique et opérationnelle dans le Bassin;
 - Formation en négociation internationale pour la gestion d'un bassin transfrontalier;
 - Formation en droit et politique de l'environnement (textes nationaux et conventions internationales) ;
 - Formation aux processus ADT/PAS ;
31. Au regard du nombre élevé de thèmes de formations proposés, il semble judicieux d'en proposer trois qui puissent être financé par le projet FEM/Volta. Il s'agit notamment :

- Formation en négociation internationale et droit international de gestion de bassins transfrontaliers ;
- Formation GIRE ;
- Formation en suivi écologique et hydrologique du Bassin de la Volta en privilégiant le SIG ;

4.2.2 Personnes cibles

32. Les personnes cibles désignent les personnes bénéficiaires de la formation indiquée. Il s'agit, en fonction des activités de formation, du personnel des services hydrologiques, des autres structures publiques participantes (administrations centrales, déconcentrées, collectivités locales, établissements publics et organes consultatifs), du personnel des ONG, associations et organisations communautaires de base ainsi que celui du secteur privé.

4.2.3 Stratégie de mise en œuvre du plan de formation

33. La stratégie de mise en œuvre du plan régional de formation en gestion des bassins hydrographiques comporte nécessairement les aspects suivants :

- Identification des institutions de formation ;
- Détermination des rôles respectifs de l'UCP, des coordonnateurs et points focaux nationaux ;
- Organisation des rencontres avec les institutions concernées pour harmonisation et confirmation des besoins en renforcement des capacités ;
- Identification des personnes appropriées pouvant bénéficier des formations ;
- Choix de l'institution ou des institutions habilitées à assurer les formations ;
- Mobilisation des ressources financières additionnelles éventuelles ;
- Programmation des formations ;
- Identification du pays de formation ;
- Organisation des formations.

34. La stratégie de mise en œuvre des activités de formation en gestion des bassins hydrographiques transfrontaliers doit accorder une place centrale à l'ABV qui est en définitive, le bénéficiaire final des activités du projet. En effet, la durabilité du Projet/FEM/volta dépendra en grande partie de la capitalisation de ses résultats par l'ABV. Ainsi l'implication de l'ABV pourrait prendre deux formes :

- la désignation par l'ABV d'une personne à impliquer dans les activités de formation (de la planification à l'exécution) pour faciliter la capitalisation des résultats de la formation par l'institution ;
- l'ABV pourrait abriter ou co-parrainer l'une des sessions de formation et ce, également dans le souci d'une meilleure capitalisation.

4.2.4 Durée et chronogramme du plan de formation

35. Les formations retenues sont de courte durée, d'une moyenne de 15 jours. Certaines formations, au regard de leur caractère technique, pourront, selon les cas, être envisagées sur une plus longue durée soit 30 jours au maximum. Le chronogramme des formations tient sur période de trois ans pour tenir compte de la durée restante du projet.

Tableau n°8: Planning de formation

Modules de formation	Année de formation	Durée de la formation
Formation en négociation internationale et droit international de gestion de bassins transfrontaliers	An 1	15 jours
Formation GIRE	An 2	15 jours
Formation en suivi écologique et hydrologique du Bassin de la Volta en privilégiant le SIG	An 3	15 jours

4.2.5 Suivi évaluation du plan de formation

36. Le suivi-évaluation sera assuré par le projet GEF en association avec les partenaires nationaux identifiés dans le Bassin et participant au plan de collaboration. Le suivi évaluation vise à apprécier l'évolution des activités de formation au regard du planning, des objectifs et des résultats attendus. Il permet en cas de dysfonctionnement, de réadapter constamment la conduite des activités pour assurer de meilleurs résultats.
37. Les grandes phases du dispositif de suivi evaluation : Le plan de renforcement des capacités des institutions est un document de planification. A ce titre il reste un document de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre des formations au profit des institutions. Pour assurer une plus grande durabilité de ces formations, il est impératif de mettre en place un système de suivi-évaluation. Un système de suivi-évaluation est une organisation qui repose sur un dispositif bâti sur des acteurs, des outils, des indicateurs et des procédures qui sont utilisés à chaque phase du suivi-évaluation.
38. Evaluation à mi-parcours :
- L'évaluation à mi-parcours a pour objectif de s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan de formation. Il s'agit de s'assurer du respect du chronogramme, de l'atteinte des objectifs intermédiaires du plan de formation et de ses perspectives d'exécution dans l'objectif primordial de recentrer la mise en œuvre pour l'atteinte des résultats à la fin des programmes de formation.
 - L'évaluation à mi-parcours du plan de formation sera réalisée après deux sessions de formation afin de permettre que les conclusions qui y résulteront soient représentatives, que les recommandations puissent être appliquées lors de la dernière formation et que les Etats puissent les intégrer par la suite dans leurs programmes nationaux de formation.
 - Elle sera réalisée par des sources indépendantes (consultants) sur la base de TDR. Les outils à mettre à disposition du consultant sont entre autres :
 - entretien avec toutes les personnes participant au programme de formation régional ;
 - document de projet FEM/Volta ;
 - l'ensemble des documents du plan de formation régional (thèmes de formation, contenu de la formation, chronogrammes de formation etc..);
 - fiches d'évaluation remplies par les participants à la fin des sessions de formations ;
 - le rapport de formation ;
 - Le rapport d'évaluation est adressé à l'UCP avec des recommandations pratiques pouvant être immédiatement mises en œuvre. Les résultats de l'évaluation doivent être diffusés auprès de l'ABV, des participants, des formateurs, des bailleurs de fonds, des points focaux et coordonnateurs nationaux...
39. Evaluation finale :
- Elle intervient à la fin de l'ensemble des formations. Elle permet d'évaluer la mise en œuvre du plan de formation notamment l'atteinte des résultats. Il s'agit à cette phase de s'assurer que les recommandations de l'évaluation à mi-parcours ont été mises en œuvre, que les connaissances ont

été efficacement dispensées et que la compétence professionnelle des participants a été renforcée.

- Elle sera réalisée par des sources indépendantes (consultants) sur la base de TDR. Les outils à mettre à disposition du consultant sont entre autres :
 - entretien avec toutes les personnes participant au programme de formation régional ;
 - document de projet FEM/Volta ;
 - l'ensemble des documents du plan de formation régional (thèmes de formation, contenu de la formation, chronogrammes de formation etc..) ;
 - fiches d'évaluation remplies par les participants à la fin des sessions de formations ;
 - le rapport de formation ;
 - le rapport d'évaluation à mi-parcours
 - Le rapport d'évaluation est adressé à l'UCP avec des recommandations pratiques pouvant être immédiatement mises en œuvre. Les résultats de l'évaluation doivent être diffusés auprès de l'ABV, des participants, des formateurs, des bailleurs de fonds, des points focaux et coordonnateurs nationaux
40. L'évaluation postérieure :
- Elle permet d'apprécier si les compétences acquises sont mises au service des administrations et institutions concernées. Il s'agit de déterminer comment les participants mettent leurs nouvelles compétences au service de leurs institutions respectives.
 - Elle intervient au minimum deux ans après la fin du plan de formation et probablement du Projet FEM/Volta. C'est pourquoi elle sera mise en œuvre par les Etats à Travers leurs administrations qui ont impliquées dans le projet. C'est justement à ces administrations qu'elle devra servir dans l'élaboration et la mise en œuvre de futurs programmes de formation.
 - Elle utilisera les mêmes outils précédemment annoncés mais en plus le rapport d'évaluation finale.
41. Le suivi quotidien :
- Le suivi du plan de formation est une activité qui vient en complément de l'évaluation. Il s'agit d'une activité quotidienne mise en œuvre au plan interne par l'UCP (avec le concours de l'ensemble des participants) pour permettre au plan de formation de s'exécuter dans les conditions les meilleures. Il consiste en la résolution des problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Il s'agit donc d'une activité continue de recentrage de la mise en œuvre du plan de formation.
 - Toute l'activité de suivi évaluation doit assurer une implication effective de l'ABV en ce que cette dernière est en définitive, l'institution bénéficiaire des activités du projet, d'où l'intérêt de cette dernière à assurer la durabilité du projet.

4.3 Plan régional subsidiaire de formation

42. Le Plan régional subsidiaire de formation comporte des activités retenues par un Etat mais qui peuvent être dignes d'intérêt pour d'autres Etats. Ces activités de formation proposées par un Etat peuvent intéresser d'autres parce qu'elles sont pertinentes et peuvent être répliquées dans des conditions analogues.
43. Au cas où toutes les activités prévues dans le cadre du plan régional de formation étaient mises en œuvre dans le délai imparti, certaines activités du plan subsidiaire pourraient être entreprises à la demande des Etats où elles ont été identifiées. Elles peuvent jouer un rôle complémentaire non négligeable dans le renforcement des compétences des institutions nationales en matière de gestion de bassins hydrographiques transfrontaliers. Il s'agit de :
- Bénin :
 - Formation en bonne gouvernance environnementale pour la gestion du bassin
 - Formation foncier dans le Bassin



- Burkina Faso :
 - Formation en genre et ressources en eau dans le Bassin
 - Formation en gestion alternative des conflits dans le Bassin
- Côte d'Ivoire :
 - Formation en mesure de la qualité des eaux brutes
 - Formation en dégradation des terres dans le Bassin
 - Formation en préservation de la biodiversité du Bassin
 - Formation en gestion des ressources naturelles du bassin

5 Plan de collaboration avec les initiatives en cours et/ou projetées

5.1 Priorités dans le Bassin

44. Les priorités dans le Bassin varient énormément en fonction des missions des structures qui y opèrent. D'une manière générale, les principales priorités des institutions qui ont été identifiées sont les suivantes :

- la promotion de meilleures techniques d'exploitation des ressources naturelles (agricoles, hydrauliques et halieutiques) ;
- le renforcement des capacités techniques, organisationnelles et financières des acteurs ;
- la diffusion de bonnes pratiques de gestion de bassins versants ;
- la protection et gestion des ressources naturelles en eau ;
- la réalisation des ouvrages hydraulique et assainissement ;
- l'approvisionnement en eau potable les populations ;
- la formation et sensibilisation ;
- la recherche.

5.2 Initiatives en cours/planifiées et lien avec le projet

- Il existe de nombreuses initiatives régionales dans le Bassin de la Volta qui ont des liens avec le Projet FEM/Volta et avec lesquels il est donc impératif de tenir compte dans le cadre d'une synergie pour optimiser les résultats des uns et des autres. Une présentation succincte de ces initiatives et de leurs liens avec le Projet FEM/Volta est donc nécessaire.

45. Les principales initiatives régionales d'intérêt pour le projet FEM Volta sont :

- La consolidation des arrangements institutionnels dans le cadre de l'ABV : Il s'agit de faciliter la ratification de la Convention du Bassin de la Volta pour permettre à celle-ci de commencer à être opérationnel. En effet, tant que la Convention n'est pas en vigueur au terme du nombre de ratification nécessaire (4/6), la Convention ne produit pas d'effets juridiques à l'égard des Etats. En effet, les Etats ne peuvent procéder au paiement des contributions statutaires tant que la convention n'est pas entrée en vigueur. Pourtant, ces contributions obligatoires sont indispensables pour l'établissement effectif des organes permanents et le recrutement du personnel permanent de l'ABV. A la date du 1^{er} avril 2009, la situation en matière de ratification est la suivante : deux pays ont ratifié la Convention de l'ABV (Burkina Faso, 30 octobre 2007 ; Mali, 23 avril 2008) ; deux autres sont dans un processus de ratification (Ghana, 05 novembre 2008 ; Togo, 07 novembre 2008) dont les parlements nationaux ont voté les lois d'autorisation de ratification mais dont les instruments de ratification ne sont pas encore parvenus au dépositaire du traité. Les conditions semblent donc réunies pour une entrée en vigueur imminente de la convention ABV car la condition des quatre ratifications sera réunie. La non entrée en vigueur de la Convention qui empêche de déclencher le processus des contributions étatiques explique que de nos jours, à l'exception de la Direction exécutive, les autres organes ne sont pas encore mis en place. L'initiative de l'ABV en matière de consolidation des arrangements institutionnels entretient des liens étroits avec le projet FEM/Volta car l'entrée en vigueur de la convention et le début de fonctionnement effectif de l'organisation permettra l'appropriation par l'ABV, de l'ADT, du PAS et des documents connexes.
- Le montage de l'Observatoire ressources en eau et ressources environnementales associées du Bassin de la Volta : L'ABV a entrepris la création d'un observatoire des ressources en eau et ressources environnementales associées qui devrait aider à opérer le diagnostic des conditions environnementales du bassin afin de développer les actions prioritaires à mettre en œuvre pour une gestion durable du bassin. L'Observatoire, par la récolte, le traitement et le stockage des données constitue un outil indispensable d'aide à la décision pour la gestion durable du Bassin de

la Volta. La création de l'Observatoire est encore en cours. L'Observatoire du Bassin de la Volta entretiendra des liens avec le projet FEM/Volta. Cet observatoire devrait collaborer avec le projet dans le montage de la base de données du projet ainsi que dans le développement et l'application de ses modèles hydrologiques et hydrodynamiques. Par ailleurs, des études thématiques pourraient être conduites de manière coordonnée ou conjointes.

- Initiative européenne sur l'eau : Dans les suites du Sommet Mondial pour le Développement Durable (SMDD) qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, l'Union Européenne et les pays africains ont décidé d'établir un partenariat stratégique en matière de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) pour contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). C'est ainsi qu'un Groupe de travail animé par le Ministère Français des Affaires Etrangères mandaté par l'Union Européenne et le Conseil des Ministres Africains de l'Eau (AMCOW) a été mis en place. Le Groupe a décidé d'entreprendre dans le cadre de cette initiative, deux programmes, l'un sur la gestion des ressources en eau transfrontalières et l'autre sur l'élaboration des plans nationaux de GIRE. En ce qui concerne particulièrement le programme de gestion des ressources en eau transfrontalières, connu sous le nom de programme « Bassins transfrontaliers », il devrait contribuer à renforcer les capacités collectives de gestion des bassins transfrontaliers mais également permettre à chaque Etat partageant un bassin transfrontalier, de disposer de la capacité de gérer de manière durable, les ressources de sa partie nationale du bassin. C'est ainsi que cinq bassins transfrontaliers dans quatre sous régions africaines ont été identifiés à titre pilote Bassin de l'Orange-Sengu (Afrique Australe), Bassin du Lac Tchad (Afrique Centrale), Bassin du Lac Victoria et Bassin de la Kagera River (Afrique de l'Est), Bassin du Niger et Bassin de la Volta (Afrique de l'Ouest). L'initiative européenne sur le Bassin de la Volta se donne pour objectif de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation des terres du bassin de la Volta par le biais d'une gestion durable et équitable des ressources en eau. Pour réaliser cet objectif, sept activités avaient été retenues dès le départ (Elaboration d'un document de politique de l'eau dans le bassin ; élaboration de la Convention de Bassin ; processus d'adoption/ratification de la convention ; mise en place de l'organe de bassin ; adaptation des cadres institutionnels nationaux ; information des acteurs de l'eau dans chaque Etat du Bassin.). Le projet a connu de nombreux retards et n'a pu démarrer effectivement ses activités que dans le dernier trimestre de 2008. Le projet entretient des liens évidents avec le Projet FEM/Volta car il comporte également un volet Renforcement des capacités (formation) et en plus, il pourrait aider au montage de la base de données du projet.
- Le Projet Volta-HYCOS : Le Projet Volta-HYCOS (Volta-Hydrological Cycle Observing System) est une composante du Programme mondial WHYCOS (World Hydrological Cycle Observing System) qui couvre plusieurs pays à travers le monde. Le Programme WHYCOS tire son origine de l'initiative de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) qui a décidé en 1993 d'établir un Programme d'Observation du Cycle Hydrologique Mondial (WHYCOS) « basé sur un réseau mondial de stations de référence (observatoires hydrologiques) avec transmission des données en temps réel ou quasi-réel, si possible, par la voie des satellites météorologiques de la Veille Météorologique Mondiale, afin de permettre le développement de banques de données nationales, régionales et internationales, alimentées avec des données de haute qualité, cohérentes et constamment remises à jour sur les débits des rivières, la qualité de l'eau et certaines variables climatologiques ». L'objectif est de mettre en place, au niveau régional, des systèmes d'information sur les ressources en eau, destinés à servir la gestion intégrée des eaux et du territoire des bassins versants. Il s'agit d'offrir à la communauté des utilisateurs, les informations et produits hydrologiques requis, pour une gestion durable des ressources en eau des bassins hydrographiques partagés. Le Projet Volta Hycos entretient des liens certains avec le Projet FEM/Volta et il peut contribuer aux activités suivantes ; montage de la base de données ; développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques ; études thématiques ; mise en œuvre de projets de démonstration ; renforcement des capacités (formation).
- Le Projet d'Amélioration de la Gouvernance de l'Eau dans le Bassin de la Volta (PAGEV) : Le

PAGEV résulte d'une initiative conjointe de l'UICN/BRAO et du Partenariat Mondial de l'Eau (GWP). Il concerne principalement le Ghana et le Burkina Faso qui couvrent à eux seuls, environ 85% de la superficie du Bassin et qui dépendent fortement des eaux de la Volta pour leur production en hydroélectricité, leurs cultures irriguées et leur approvisionnement en eau potable des zones urbaines et semi-urbaines. Le PAGEV a duré trois ans (2004-2006). L'objectif du projet est de contribuer à une gestion équitable et durable de la Volta à travers la coopération internationale par l'amélioration «de la gestion de l'eau dans le Bassin à travers l'obtention d'un consensus sur des principes clés de gestion de l'eau et des mécanismes de coordination institutionnalisés». Une seconde phase (PAGEV 2) est en cours de négociation et devrait aboutir à partir de janvier 2009, à un nouveau projet de gouvernance de l'eau dans le Bassin de la Volta, pour une durée de trois ans. Cette seconde phase devrait particulièrement renforcer les acquis du PAGEV 1 et procéder aux ajustements nécessaires sur la base des enseignements tirés de la première phase. L'objectif à long terme du PAGEV 2 est l'amélioration des conditions de vie des populations du Bassin de la Volta à travers la gestion durable transfrontalière et intégrée des ressources en eau et des écosystèmes du Bassin de la Volta. Il maintient les trois axes d'intervention à savoir, l'aide à la décision, les interventions de terrain et l'amélioration de la gouvernance du bassin. S'agissant particulièrement du dernier axe, il est notamment prévu l'institution de mécanismes de gouvernance renforcés aux échelles communautaires et des sous-bassins, qui permettent une gestion aux niveaux appropriés des problèmes liés au développement des ressources en eau suivant le principe de subsidiarité. Une charte de l'eau du Bassin devrait être réalisée. Il ressort de ces objectifs et activités, que le PAGEV a des liens étroits avec le Projet FEM/Volta notamment avec les activités communes en matière de participation du public et d'élaboration de base de données. Il peut aider le projet FEM/volta dans ces deux domaines.

- Le projet GLOWA-Volta : Le projet GLOWA-Volta est une composante du projet GLOWA mené dans de nombreux pays en développement dans le cadre de la coopération de la République Fédérale d'Allemagne. Ce projet interdisciplinaire lancé en mai 2000 devrait contribuer à la gestion durable des ressources en eau du Bassin. Il a pour objectif d'analyser les déterminants physiques et socioéconomiques du cycle hydrologique du Bassin de la Volta dans un contexte de changements climatiques, voire de changement global. Il s'agit de fournir aux décideurs politiques, les outils scientifiques d'aide à la prise de décision pour des choix alternatifs en matière de stratégie de gestion durable et d'aménagement du territoire du Bassin de la Volta. Le projet GLOWA a mené ainsi de nombreuses études consistant en des analyses des données hydrographiques du Bassin depuis la période coloniale, des simulations, des modélisations sur les ressources en eau du Bassin. Ces travaux de recherches constituent aujourd'hui une base de données majeure pour la connaissance du Bassin et sa gestion durable. Ces recherches ont privilégié trois axes, à savoir l'atmosphère, l'aménagement du territoire et l'utilisation des ressources en eau. Le projet est mis en œuvre par des institutions universitaires et de recherche, allemandes, ghanéennes et burkinabé. Il a été exécuté en trois phases (2000-2003 ; 2003-2006 ; 2006-2009). Les résultats des travaux de recherche de GLOWA-Volta ont été diffusés lors de la Conférence de Ouagadougou, tenue du 25 au 28 août 2007 sur le thème « Changement global et ressources en eau en Afrique de l'Ouest ». A regard des données hydrologiques qu'il a engendré, le Projet GLOWA-Volta, peut être d'un apport utile au projet FEM/Volta notamment dans le montage de sa base de données.
- Sensibilisation et participation du public de GTZ : Le Projet Sensibilisation et participation du public de la GTZ qui est actuellement en cours d'exécution vise à renforcer les relations de partenariat et à établir une collaboration avec les points focaux nationaux pour sensibiliser les populations par rapport à l'ABV et ses activités. Il comporte, à l'instar du Projet FEM/Volta, des activités de participation du public et de renforcement des capacités (formation). Il pourrait être utile au Projet FEM/Volta dans ces domaines.
- Le CGIAR Challenge Program on Water and Food. Volta basin Coordination : Ce programme vise à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement à travers les partenariats et le développement des institutions dont notamment les décideurs politiques et ONG, à produire plus

de résultats scientifiques orientés vers le développement et à favoriser la mise en place d'un processus intégré de recherche basée sur la collaboration. Ce programme qui entre bientôt dans sa deuxième phase de cinq ans Développent de la base de données du projet partage des activités avec le projet FEM/Volta notamment le développement de capacités (formations), la conduite d'études thématiques, la promotion de la participation des parties prenantes ainsi que le développement et l'application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques.

46. Un récapitulatif des initiatives en cours/projetées dans le Bassin de la Volta figure au tableau n°9.

Tableau n° 9 : Récapitulatif des initiatives en cours/planifiées et lien avec le projet

<i>Initiative</i>	<i>Objectif</i>	<i>Situation</i>	<i>Lien avec le Projet FEM - Volta</i>	<i>Donateur/Agence de mise en œuvre</i>
Consolidation des arrangements institutionnels (ABV)	Faciliter la ratification de la Convention du Bassin de la Volta Etablir les organes permanents de l'ABV Nommer /recruter le personnel permanent de l'ABV	Convention ABV signée par les pays riverains Convention ratifiée par deux des six pays: le Burkina Faso et Mali	Appropriation de l'ADT, du PAS et des documents connexes	SIDA/UICN et CEDEAO/UCRE
Montage de l'Observatoire ressources en eau et ressources environnementales associées du Bassin de la Volta	Faciliter le diagnostic des conditions environnementales du bassin afin de développer les actions prioritaires à mettre en œuvre pour une gestion durable du bassin	Un accord financier a été signé entre l'AFD et l'ABV Retard dans le démarrage des activités dû au fait que la Convention ABV n'est pas encore en vigueur	Montage de la base de données du projet Développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques Etudes thématiques	FEM-France, SIDA/UICN
Initiative de l'UE pour l'eau	Contribuer à la réduction de la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la dégradation des terres du bassin de la Volta par le biais d'une gestion durable et équitable des ressources en eau	Le projet a été beaucoup retardé. Il n'a finalement démarré qu'au dernier trimestre 2008	Renforcement des capacités (formation) Montage de la base de données du projet	UE/ CEDEAO/UCRE
Volta HYCOS	Etablir les réseaux hydrologiques nationaux donnant accès à des informations cohérentes et pertinentes	Le projet vise à faciliter la collecte des données historiques et assurer la formation des partenaires nationaux à l'utilisation des équipements et la gestion des données. La collecte des données par les pays n'a pas encore démarré	Montage de la base de données du projet Développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques Etudes thématiques Mise en œuvre de projets de démonstration Renforcement des capacités (formation)	BAD, OMM
UICN/PAGEV	Aider le Burkina Faso et le Ghana à s'accorder sur les principes de base de gestion des ressources en eau et établir un	UICN/PAGEV a signé un accord de coopération avec l'ABV en janvier 2007 et a soutenu les activités	Participation du public Montage de la base de données du projet	SIDA/UICN

<i>Initiative</i>	<i>Objectif</i>	<i>Situation</i>	<i>Lien avec le Projet FEM -Volta</i>	<i>Donateur/Agence de mise en œuvre</i>
	cadre de collaboration pour la gestion de leurs ressources en eau partagées	opérationnelles de base de cette dernière		
Projet GLOWA Volta	Etablissement d'un système efficace d'appui à la prise de décision en matière de l'eau et d'aménagement du territoire	Le projet GLOWA Volta (GVP) a signé un protocole d'accord avec l'ABV en mars 2007	Montage de la base de données du projet Etudes thématiques	Allemagne
Sensibilisation et participation du public (soumis à GTZ)	Renforcer les relations de partenariat Collaboration avec les points focaux nationaux pour sensibiliser les populations par rapport à l'ABV et ses activités	En cours. Suite aux négociations préliminaires avec GTZ, un consultant sera recruté pour évaluer le projet proposé	Participation du public Renforcement des capacités (formation)	GTZ, SIDA/UICN, CEDEAO/UCRE
CGIAR Challenge Program on Water and Food. Volta basin Coordination (y compris le projet BFP -Volta)	Contribuer à l'atteinte des objectifs de développement à travers les partenariats et le développement des institutions dont notamment les décideurs politiques et ONG. Produire plus de résultats scientifiques orientés vers le développement Favoriser la mise en place d'un processus intégré de recherche basée sur la collaboration	Dernière année de la Phase 1 (5ans). Deuxième phase approuvée (2009-2013)	Développement de la base de données du projet Développement de capacités (formations) Etudes thématiques Participation des parties prenantes Développement et application de modèles hydrologiques et hydrodynamiques	Banque Mondiale et Pays développés

5.3 Préoccupations et perception des acteurs par rapport au Projet FEM/Volta

47. A l'exception du Burkina Faso où la quasi-totalité des institutions ont une bonne connaissance du projet FEM/Volta (à travers ses composantes), dans les autres pays, la situation est mitigée. En Côte d'Ivoire, au Togo, peu d'institutions nationales ont une réelle connaissance du projet et seuls les cadres des administrations en charge de l'eau et de l'environnement maîtrisent les dossiers du projet. Certains acteurs regrettent de n'avoir pas été impliqués dans le processus d'élaboration du projet, surtout les acteurs au niveau déconcentré et décentralisé (Togo).
48. Par contre, dans tous les Etats, les institutions se sont montrées intéressées par le Projet FEM/Volta et sont prédisposées à collaborer avec lui dans une approche programmatique et catalytique. En effet, les objectifs du Projet FEM/Volta convergent avec ceux des institutions nationales et s'inscrivent en droite ligne avec les priorités nationales en matière de développement. Le projet FEM/Volta a pour ambition de déclencher un processus de gestion intégrée et durable des ressources naturelles impliquant l'ensemble des parties prenantes responsabilisées pour la lutte contre la désertification et ses méfaits. Les impacts attendus sont le développement d'un environnement technique, organisationnel, institutionnel, politique et législatif incitatif pour la réhabilitation des terres dégradées, la gestion des ressources naturelles et leur préservation. Les principes clés de cette intervention sont le partenariat, les techniques novatrices de restauration et d'utilisation durable des terres, la cogestion des ressources naturelles, la participation de toutes les parties prenantes, le renforcement de capacité des acteurs en matière de gestion de bassins versants. Ces mêmes objectifs et principes guident les institutions nationales intervenant dans le Bassin.
49. Aussi, la mise en œuvre du projet n'exige-t-elle pas une adaptation particulière des dispositifs juridiques et institutionnels actuels. Elle s'insère facilement dans le cadre institutionnel et juridique existant.
50. Quelques préoccupations ressortent cependant vis-à-vis du projet. Le manque de visibilité de la coordination nationale du projet ainsi que le déséquilibre entre la contrepartie nationale et les retombées directes du projet au niveau national ont été soulignés par certaines institutions.

5.4 Le plan régional de collaboration

5.4.1 *Nécessité et objectifs du plan de collaboration*

51. Le projet FEM/volta est mis en œuvre dans le Bassin de la Volta, espace dans lequel d'autres initiatives sont en cours ou projetées. Le Projet FEM/Volta ne peut ignorer ces autres initiatives sans prendre le risque de voir compromettre la réalisation de ses propres objectifs en ce qu'il repose fondamentalement sur le principe de la participation des acteurs.
52. La prise en compte des autres initiatives dans le pays, au-delà de la coordination, nécessite l'établissement d'une véritable collaboration dans la réalisation des activités du projet. Cette collaboration passe par l'établissement d'un plan de collaboration qui en définit les différentes modalités.
53. Les rapports nationaux ont établis des plans de collaboration avec les initiatives en cours et/ou projetées dans le Bassin de la Volta. Ce plan a été établi d'une part, sur la base du recensement de ces initiatives dans chacun des six Etats du Bassin et d'autre part sur la base des activités à mettre en œuvre dans le cadre du projet FEM/Volta et auxquelles doivent participer ces différentes initiatives.
54. L'objectif général du plan de collaboration vise à assurer un partenariat entre les initiatives en cours et/ou projetées dans la mise en œuvre des activités du projet FEM/Volta pour la réalisation de ses objectifs
55. Quant aux objectifs spécifiques, ils se présentent comme suit :

- assurer la participation des institutions collaboratrices à la mise en œuvre du projet FEM/Volta ;
- assurer une complémentarité et une synergie dans les activités du projet FEM/volta et celles des autres initiatives en cours ou projetées ;
- aider le projet FEM/Volta à atteindre ses objectifs.

5.4.2 Activités nécessitant une collaboration avec les autres initiatives et institutions

56. Dans le cadre de la réalisation de ses objectifs, le Projet FEM/Volta met en oeuvre une série d'activités auxquelles devront participer aussi bien les institutions et initiatives régionales que les institutions nationales. Ces activités sont déclinées par objectifs spécifiques, au nombre de trois et comportant chacun un certain nombre d'activités.
57. Cette participation s'opère dans le cadre du plan de collaboration qui indique pour chaque institution, l'activité à laquelle sa participation est attendue. Certaines activités intéressent plusieurs institutions collaborantes de même que certaines institutions peuvent participer à plusieurs activités. Il faudrait cependant veiller à ne pas saturer la capacité de participation des différentes institutions car certaines ne pourront pour des raisons diverses (notamment les moyens humains) participer efficacement à plusieurs activités à la fois. Cette situation pourrait compromettre leur capacité à mener à bien leurs propres activités.
58. Le récapitulatif des activités avec les institutions/initiatives régionales et nationales qui y collaboreront figure dans le tableau n°10.

Tableau n° 10. Récapitulatif des activités nécessitant une collaboration avec les institutions et initiatives en cours/planifiées

Objectifs spécifiques	Activités	Initiatives/Institutions régionales collaborantes	Institutions nationales
Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta	Etablir des structures de gestion du projet aux niveaux régional et national	Consolidation des arrangements institutionnels (ABV)	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	Identifier et établir des liens de collaboration/coopération avec les projets/initiatives nationaux et régionaux, développer et mettre en œuvre un Plan de collaboration	Toutes les initiatives régionales	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	Identifier les besoins de formation et organiser des formations sur les bassins versants internationaux pour les cadres des principales institutions nationales	Initiative de l'UE pour l'eau Consolidation des arrangements institutionnels (ABV) Sensibilisation et participation du public (soumis à GTZ) CGIAR Challenge Program on Water and Food. Volta basin Coordination (y compris le projet BFP -Volta)	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE,BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	Préparer et analyser la matrice des acteurs, développer et mettre en oeuvre des modules de sensibilisation sur les bassins versants internationaux	Sensibilisation et participation du public (soumis à GTZ) CGIAR Challenge Program on Water and Food. Volta basin Coordination (y compris le projet BFP -Volta) ABV	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	Etablir un Plan de participation du public	UICN/PAGEV ABV CGIAR Challenge Program on Water	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE ,

Objectifs spécifiques	Activités	Initiatives/Institutions régionales collaborantes	Institutions nationales
		and Food. Volta basin Coordination (y compris le projet BFP -Volta)	BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	Inventaire et analyse des données existantes	Montage de l'Observatoire ressources en eau et ressources environnementales associées du Bassin de la Volta Initiative de l'UE pour l'eau Volta HYCOS UICN/PAGEV Projet GLOWA Volta CGIAR Challenge Program on Water and Food. Volta basin Coordination (y compris le projet BFP -Volta)	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	Développer et mettre en oeuvre un système pour la circulation de l'information aux niveaux national et régional	Montage de l'Observatoire ressources en eau et ressources environnementales associées du Bassin de la Volta Volta HYCOS	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	Conduire l'étude de faisabilité du montage de l'Observatoire ABV	Montage de l'Observatoire ressources en eau et ressources environnementales associées du Bassin de la Volta	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	Concevoir des modèles hydrologiques et hydrodynamiques du bassin de la Volta et la zone côtière en aval	Montage de l'Observatoire ressources en eau et ressources environnementales associées du Bassin de la Volta Initiative de l'UE pour l'eau Volta HYCOS UICN/PAGEV Projet GLOWA Volta	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction

Objectifs spécifiques	Activités	Initiatives/Institutions régionales collaborantes	Institutions nationales
		CGIAR Challenge Program on Water and Food. Volta basin Coordination (y compris le projet BFP -Volta)	Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	Mener des études thématiques sur: (i) les écoulements à l'intérieur du bassin, (ii) les relations entre le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval en utilisant le concept ICARM	Montage de l'Observatoire ressources en eau et ressources environnementales associées du Bassin de la Volta Volta HYCOS Projet GLOWA Volta CGIAR Challenge Program on Water and Food. Volta basin Coordination (y compris le projet BFP -Volta)	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	Développer et actualiser régulièrement la base de données et le site Web du projet	Montage de l'Observatoire ressources en eau et ressources environnementales associées du Bassin de la Volta Initiative de l'UE pour l'eau IUCN/PAGEV Volta HYCOS Projet GLOWA Volta CGIAR Challenge Program on Water and Food. Volta basin Coordination (y compris le projet BFP -Volta)	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Rassembler les données, informations et documents nationaux et régionaux, et actualiser l'analyse de la situation 	Consolidation des arrangements institutionnels (ABV) IUCN/PAGEV, GWP-WAWP, CERDEAO/CCRE, EU Volta Project, GTW, GLOWA, IWMI	Directions chargées des ressources en eau et directions chargées de l'environnement des 6 Etats
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser, actualiser et finaliser le document de l'analyse diagnostique transfrontalière 		Directions chargées des ressources en eau et directions chargées de l'environnement des 6 Etats
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer le Programme d'action stratégique; y compris le guide de mise en œuvre, le système de suivi-évaluation et la stratégie de financement à long terme 		Directions chargées des ressources en eau et directions chargées de l'environnement des 6 Etats
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Intégrer le PAS dans le plan de travail de l'ABV 		Directions chargées des ressources en eau et directions chargées de l'environnement des 6 Etats
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Préparer les Plans d'Action pour les Parties Nationales du BV, y compris le guide de mise en œuvre, le système de suivi-évaluation et la stratégie de financement à long terme 		Directions chargées des ressources en eau et directions chargées de l'environnement des 6 Etats
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Procéder à une évaluation sectorielle des principaux problèmes ADT et proposer des 		Directions chargées des ressources en eau et directions chargées de

Objectifs spécifiques	Activités	Initiatives/Institutions régionales collaborantes	Institutions nationales
	actions sectorielles à inclure dans les PAPN-BVV		l'environnement des 6 Etats
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Identifier les besoins de formation, développer et mettre en oeuvre des modules de formation sur la mise en oeuvre du PAS et des /PAPN-BVV 		Directions chargées des ressources en eau et directions chargées de l'environnement des 6 Etats
Objectif spécifique n° 3 : Mettre en oeuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réviser les documents des 3 projets de démonstration (cadre logique, activités, budget, Plan de suivi-évaluation et plan de travail) 	Volta HYCOS	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE,BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre en oeuvre le projet de démonstration n° 1: Mécanisme d'alerte précoce d'annonce des crues fondé sur une meilleure connaissance du milieu physique 	Volta HYCOS	Direction nationale de l'hydraulique (DNH, Mali) Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre le projet de démonstration n° 2 en oeuvre : Mise en place et comparaison de modèles de technologie pour la gestion des eaux résiduaires dans la ville de Kara (Togo) et la ville de Natitingou (Bénin) 	SIAAP, GTZ	Direction générale de l'environnement (Bénin, DGE) Direction Générale de l'Eau et l'Assainissement
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mettre le projet de démonstration n° 3 en oeuvre : Restauration et protection des écosystèmes forestières riverains de la Volta Noire (Côte d'Ivoire et Ghana) 	Volta HYCOS, IUCN/PAGEV	Direction des ressources en eau (CI) ; Direction de la Protection de la Nature Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Forest Commission
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evaluer la mise en oeuvre des 3 projets de démonstration, documenter et incorporer les leçons tirées dans le PAS et les PAPN-BVV 	Consolidation des arrangements institutionnels (ABV) Volta HYCOS, IUCN/PAGEV, SIAAP	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et intégrer dans le PAS, un Plan de réplification des projets de démonstration 	Consolidation des arrangements institutionnels (ABV), IUCN/PAGEV, SIAAP, Volta HYCOS	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau

Objectifs spécifiques	Activités	Initiatives/Institutions régionales collaborantes	Institutions nationales
			(CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer 6 projets de démonstration nationaux sur la base des priorités de l'ATD et du PAS 	Consolidation des arrangements institutionnels (ABV) Volta HYCOS, IUCN/PAGEV, SIAAP	Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)

Les six directions nationales chargées des ressources en en eau sont : Ministère de l'Energie et de l'Eau (MEE, Bénin) ; Direction générale des ressources en eau (DGRE, BF) ; Direction des ressources en eau (CI) ; Water Resources Commission (WRC, Ghana) ; Direction nationale de l'hydraulique (Mali) ; Direction Générale de l'Eau et Assainissement (Togo)

5.4.3 Impacts et risque liés à la collaboration avec les initiatives

59. Impacts positifs pour le projet FEM/Volta et l'ABV :

- la création d'une synergie avec les autres initiatives ;
- l'optimisation des coûts afin d'éviter les duplications et chevauchements qui sont à l'origine de le gaspillage des rares ressources financières internationales;
- le succès dans la réalisation des activités du projet FEM-Volta, assurant du même coup l'atteinte des objectifs cibles du ce projet.

60. Risques liés à une collaboration insuffisante :

- le manque de synergie entre les différentes initiatives qui finissent par se neutraliser ;
- les différentes formations n'ont aucun rapport avec les objectifs généraux du projet
- les différents projets de démonstration n'ont aucun rapport avec les objectifs généraux du projet FEM
- les activités sont divergentes ;
- le risque de duplication (refaire une activité qui a été déjà réalisée) ;
- l'échec du projet;
- Non respect des calendriers des activités du projet FEM/Volta;
- Non adhésion ou adhésion insuffisante des populations

61. Risques liés à une collaboration excessive :

- Risques pour le projet FEM/Volta
 - prise de contrôle de la conduite des actions du Projet FEM-Volta par des acteurs extérieurs ;
 - non atteinte des résultats attendus ;
- Risque pour les autres initiatives en cours ou projetées
 - déviation des objectifs des autres initiatives en cours ;
 - création d'une léthargie dans la mise en oeuvre d'autres activités prioritaires s'inscrivant dans le cadre des autres initiatives

5.5 Stratégie de mise en œuvre et suivi-évaluation du plan de collaboration

5.5.1 Stratégie de mise en œuvre du plan de collaboration

62. Pour s'assurer une collaboration effective des initiatives en cours ou projetées, le Projet FEM/Volta doit développer une stratégie dont les principaux éléments peuvent être ainsi déclinés :

- approche basée sur une conception équitable des activités pour donner une certaine assurance aux autres initiatives qu'il n'y aura pas d'empiètements sur leurs activités pouvant compromettre la réalisation des objectifs qu'ils se sont assignés;
- l'établissement de Protocoles d'accord avec les initiatives en cours qui précise les modalités de la collaboration notamment le partage des responsabilités; l'ABV pourrait être co-signataire, aux côtés du projet FEM/Volta, du protocole avec les autres initiatives participantes ;
- l'institution d'une réunion statutaire tripartite entre le Projet FEM/Volta, l'ABV et les initiatives collaborantes qui permettra de démarrer les activités de chaque année et d'apprécier celles de l'année écoulée ;
- la consécration du rôle fondamental d'harmonisation de l'ABV qui est l'institution à compétence générale sur le Bassin et dont le rôle est de coordonner les initiatives qui s'y déroulent; l'implication étroite et effective de l'ABV dans la mise en oeuvre du plan de collaboration: l'ABV ayant pour mandat la gestion intégrée et durable du Bassin de la Volta, elle sera amener dans les

années à venir, à coordonner l'ensemble des initiatives dans le bassin pour s'assurer que chaque projet s'inscrit dans les objectifs à moyen et long terme du développement du Bassin. Ce rôle de coordination nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de collaboration dont le projet GEF/Volta peut constituer déjà le prémisses utile. L'ABV doit donc capitaliser la mise en œuvre du présent plan de collaboration pour ces futures activités dans ce domaine.

5.5.2 *Le dispositif de suivi-évaluation du plan de collaboration*

63. Le plan de collaboration du Projet FEM/Volta avec les initiatives en cours ou projetées est un document de planification. A ce titre il reste un document de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre u plan de collaboration. Pour assurer une plus grande durabilité aux effets de cette collaboration, il est impératif de mettre en place un système de suivi-évaluation. Un système de suivi-évaluation est une organisation qui repose sur un dispositif bâti sur des acteurs, des outils, des indicateurs et des procédures qui sont utilisés à chaque phase du suivi-évaluation.

64. Evaluation à mi-parcours :

- L'évaluation à mi-parcours a pour objectif de s'assurer de la bonne mise en œuvre du plan de collaboration. Il s'agit de s'assurer du respect du chronogramme, de l'atteinte des objectifs intermédiaires du plan de collaboration et de ses perspectives d'exécution dans l'objectif primordial de recentrer la mise en œuvre pour l'atteinte des résultats à la fin du projet.
- L'évaluation à mi-parcours du plan de collaboration sera réalisée au milieu du projet afin de permettre que les conclusions qui y résulteront soient représentatives, que les recommandations puissent être appliquées pendant le reste de la durée du projet.
- Elle sera réalisée par des sources indépendantes (consultants) sur la base de TDR. Les outils à mettre à a disposition du consultant sont entre autres :
 - entretien avec toutes les initiatives participant au plan de collaboration ;
 - document de projet FEM/Volta ;
 - l'ensemble des documents issus des activités de collaboration ;
 - les rapports périodiques de suivi de mise en œuvre du plan de collaboration ;
- Le rapport d'évaluation est adressé à l'UCP avec des recommandations pratiques pouvant être immédiatement mises en œuvre. Les résultats de l'évaluation doivent être diffusées auprès de l'ABV, des initiatives collaborantes, des bailleurs de fonds, des points focaux et coordonnateurs nationaux.

65. Evaluation finale :

- Elle intervient à la fin de la mise en œuvre du plan de collaboration. Elle permet d'évaluer la mise en œuvre du plan de collaboration notamment l'atteinte des résultats. Il s'agit à cette phase de s'assurer que les recommandations de l'évaluation à mi-parcours ont été mises en œuvre
- Elle sera réalisée par des sources indépendantes (consultants) sur la base de TDR. Les outils à mettre à a disposition du consultant sont entre autres :
 - entretien avec toutes les responsables des initiatives collaborantes ;
 - document de projet FEM/Volta ;
 - rapports de suivi des activités à collaboration ;
 - le rapport de formation ;
 - le rapport d'évaluation à mi-parcours
- Le rapport d'évaluation est adressé à l'UCP avec des recommandations pratiques pouvant être immédiatement mises en œuvre. Les résultats de l'évaluation doivent être diffusées auprès de l'ABV, des initiatives participantes, des bailleurs de fonds, des points focaux et coordonnateurs nationaux...

66. L'évaluation postérieure :

- Elle permet d'apprécier si la collaboration est devenu un principe dans les activités ultérieures des initiatives collaborantes pour en faire un instrument de mise en œuvre de leur politiques et programmes.
- Elle intervient au minimum deux ans après la fin des activités collaborantes et probablement après la fin du Projet FEM/Volta. C'est pourquoi elle sera mise en œuvre par l'ABV car c'est justement à elle qu'elle devra servir dans la coordination des initiatives futures.
- Elle utilise les mêmes outils précédemment annoncés mais en plus, le rapport d'évaluation finale.

67. Le suivi quotidien :

- Le suivi du plan de formation est une activité qui vient en complément de l'évaluation. Il s'agit d'une activité quotidienne mise en œuvre au plan interne par l'UCP (avec le concours de l'ensemble des participants) pour permettre au plan de collaboration de s'exécuter dans les conditions les meilleures. Il consiste en la résolution des problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Il s'agit donc d'une activité continue de recentrage de la mise en œuvre du plan de collaboration.
- Comme en matière de formation, le suivi évaluation doit impliquer étroitement l'ABV afin qu'elle puisse s'approprier la mise en œuvre du plan de collaboration pour ses propres activités ultérieures. L'ABV est le bénéficiaire à long terme de l'ensemble des activités du projet FEM/Volta.



6 Annexes

6.1 Annexe A Thèmes de formation prioritaires, personnes cibles et estimation des coûts

Thème de formation	Personnes cibles	Durée	Coût dollar
Formation en négociation internationale et droit international des bassins hydrographiques partagés	Administrations centrales (ministères chargés de l'eau, environnement, agriculture, élevage) Organismes de bassin	15 jours	50 000 x 6 pays = 300. 000
Formation en GIRE	Administrations centrales et déconcentrées (ministères chargés de l'eau, environnement, agriculture) Collectivités locales Secteur privé ONG, associations et organisations communautaires de base	15 jours	50 000 x 6 pays = 300. 000
Formation en suivi écologique et hydrologique (développement des modèles hydrologiques et hydrodynamiques des bassins versants)	Administrations centrales et déconcentrées (ministères chargés de l'eau, environnement, agriculture)	15 jours	50 000 x 6 pays = 300 000

6.2 Annexe B: Termes de références de l'étude

Consultation : Termes de références de l'étude portant sur l'analyse des institutions nationales et initiatives en cours/planifiées

Langue: Français et Anglais

Date de démarrage: 15 Octobre 2008

Durée du contrat: 3 mois

Contexte

Le Projet FEM-Volta intitulé "Résolution des problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et sa zone côtière en aval " est une initiative régionale qui a été conçue pour faciliter la gestion intégrée, le développement durable et la protection des ressources naturelles du bassin versant de la Volta dans les six pays riverains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali et Togo). Le projet a été spécialement conçu pour résoudre les problèmes transfrontaliers régionaux prioritaires qui ont été identifiés lors d'une Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT) préliminaire. Il est aussi destiné à développer une approche plus coordonnée de gestion basée sur les principes de la GIRE aux niveaux national et régional et, en tenant compte de la participation de tous les acteurs clés.

L'objectif à long terme du projet FEM-Volta est d'améliorer la capacité des pays à planifier et gérer durablement les ressources environnementales du bassin versant de la Volta.

Ce projet a trois composantes majeures auxquelles sont associées des objectifs spécifiques identifiés lors de la préparation du document initial du projet et actualisés pendant la phase de démarrage comme suit:

- Objectif spécifique n° 1: Renforcer les capacités, améliorer les connaissances et la participation du public en vue de soutenir la gestion efficace du bassin versant de la Volta
- Objectif spécifique n° 2: Développer des cadres juridiques, réglementaires et institutionnels ainsi que des outils de gestion du bassin versant afin d'apporter des solutions aux problèmes transfrontaliers dans le bassin versant de la Volta et la zone côtière en aval.
- Objectif spécifique n° 3: Mettre en oeuvre des mesures nationales et régionales pour lutter contre la dégradation des ressources environnementales transfrontalières dans le bassin de la Volta.

Le projet vise à contribuer à l'intégration régionale, promouvoir le dialogue entre les pays riverains du bassin et encourager la participation des populations locales et parties prenantes impliquées dans la gestion et l'exploitation des ressources du bassin versant du fleuve Volta. La mise en œuvre du projet doit conduire à la formulation d'un Programme d'Action Stratégique (PAS) pour l'ensemble du bassin et contribuer à la gestion durable des ressources du bassin.

Dans le but d'assurer la cohérence stratégique des actions et une mise en œuvre efficiente du projet, il est prévu à travers l'Objectif spécifique 1 de renforcer les capacités des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux et, d'identifier, préparer puis mettre en œuvre un plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées.

Activités

Six experts nationaux sélectionnés par chacun des pays riverains du bassin et un expert régional sélectionné par l'Unité de Coordination du Projet (UCP) seront recrutés par l'UNOPS comme consultants pour conduire l'analyse détaillée des institutions nationales et régionales (y compris des besoins et la proposition d'un plan de formation) et préparer le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours d'exécution ou planifiés. Pour atteindre les objectifs visés, les consultants mèneront en étroite collaboration avec l'UCP et les coordonnateurs nationaux, les activités ci-après :

1 Analyse détaillée des institutions nationales et régionales :

- Identifier dans chacun des six pays du bassin, toutes les institutions nationales et régionales impliquées ou pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du projet FEM-Volta,
- Analyser les activités, mandats, encrages institutionnels, forces et faiblesses des institutions nationales/régionales impliquées ou pouvant être impliquées dans la mise en œuvre du projet FEM-Volta,
- Identifier les préoccupations, perceptions et réactions des institutions nationales et régionales par rapport aux problèmes ciblés par le projet FEM-Volta,
- Identifier les priorités des institutions nationales régionales, leurs principales contraintes.

2. Préparation du plan de formation des institutions nationales, y compris :

- Evaluation des capacités des institutions nationales en matière de gestion des bassins versants internationaux,
- Identification sur la base des objectifs et domaines couverts par le Projet FEM-Volta, des besoins en formation aux niveaux régional, national et local,
- Besoins en formations prioritaires en matière de gestion de bassins versants internationaux requis pour assurer une effective participation des institutions nationales aux activités du projet,
- Développement du plan d'opération des actions de formation des institutions nationales sur la gestion des bassins versants internationaux,
- Aperçu général des différentes informations et, manuels de formation relatifs à la gestion des bassins versants internationaux qui pourront aider à la préparation des modules de formation.

3 Préparation du plan de collaboration avec les initiatives en cours ou planifiées, y compris :

- Identification et analyse des projets et programmes en cours ou planifiés dans la sous région, y compris les liens avec le projet FEM-Volta,
- Identification des activités du projet FEM-Volta pour lesquelles une collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés dans la sous région est nécessaire,
- Stratégie de mise en œuvre du plan de collaboration, y compris les rôles et responsabilités,
- Plan de monitoring et de contrôle de la mise en œuvre du plan de collaboration,
- Probables valeurs ajoutées de la mise en œuvre du plan de collaboration pour les activités et l'Autorité du Bassin de la Volta en général,
- Risques liés à une insuffisante ou excessive collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés.

Le consultant régional sera responsable de la coordination de la mission de consultation. Il devra s'assurer de la qualité des rapports nationaux et produire le plan régional de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés sur la base des activités décrites dans les TDR.

Les consultants nationaux seront responsables des études nationales et de la production des plans nationaux de participation des parties prenantes sur la base des activités décrites dans les présents TDR. : i) rapport sur l'analyse des institutions nationales/régionales et, celle des initiatives en cours ou planifiées et, ii) le plan de formation des institutions nationales.

Principaux résultats attendus de l'étude

- Analyse des institutions nationales et régionales finalisée et approuvée par l'UCP et les Points Focaux Nationaux,
- Les besoins en renforcement de capacités des institutions nationales sont identifiés et le plan d'opération des actions de formation développé et approuvé
- Le plan de collaboration avec les projets et programmes en cours ou planifiés est développé et approuvé.

Considérations clés:

Les consultants devront proposer une méthodologie détaillée, suffisamment claire et permettant d'atteindre les objectifs de l'étude et d'obtenir les résultats attendus. A cette fin, les informations

ci-dessous sont fournies pour une orientation efficace de l'étude.

Les consultants devront tenir compte des études et activités en cours d'exécution, et ce afin de tenir compte des synergies et complémentarités requises pour la préparation et la mise en œuvre du plan de collaboration et des plans de renforcement des capacités.

Les consultants devront maintenir un contact régulier avec l'ABV, les coordonnateurs nationaux du projet et certains acteurs ou groupes d'acteurs. Le fait d'impliquer les consultants nationaux s'avère nécessaire non seulement pour la prise en compte des spécificités nationales, mais aussi pour le développement de liens et l'appropriation du plan par les acteurs nationaux durant sa mise en œuvre. Tous les documents disponibles à l'UCP seront mis à la disposition des consultants. L'UCP mettra également à la disposition des consultants une liste des acteurs impliqués ou pouvant être impliqués dans la gestion du bassin de la Volta.

Expériences requises et qualifications des consultants

L'étude sera conduite par un consultant régional et un expert de chaque pays riverain du bassin ayant plus de 10 ans d'expérience dans les domaines de compétences requis pour l'étude. Les consultants doivent avoir également mené des activités de nature, et complexité similaires, spécialement dans le cadre d'autres projets financés par le FEM.

Les consultants devront avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Consultant régional : diplôme supérieur en gestion des terres, ressources en eau et ressources environnementales, communication, sciences sociales ou politiques, expérience en matière de développement institutionnel, renforcement de capacités, développement et mise en œuvre de plans de collaboration.
- Consultant nationaux: diplôme supérieur en environnement, sciences, expérience en matière de GIRE, développements institutionnels et de renforcement, t de capacités.

Par ailleurs, les qualifications suivantes constituent un atout :

- Développement et mise en œuvre d'activités d'information et de sensibilisation du public dans plusieurs langues et avec la participation de plusieurs groupes d'acteurs en Afrique au Sud du Sahara et de préférence dans les pays riverains du bassin de la Volta
- Avoir une expérience en matière d'approches participatives et de mise en œuvre de programmes de formation sur la participation, la facilitation et la planification stratégique.
- Connaissance ou expérience de travail sur les questions de gouvernance, plaidoyer et de monitoring participatif.
- Familier avec les objectifs et procédures du FEM; plus spécifiquement celles relatives à la participation des parties prenantes aux projets financés par le FEM
- Expérience de travail et de production de documents en Français et en Anglais
- Expérience en matière de mise en œuvre de programmes nationaux et régionaux de gestion des ressources naturelles

Durée de la mission, rapports à produire et calendrier

Les consultants auront à produire les rapports présentés dans le tableau ci-dessous. Il est prévu un total de 13 jours pour le consultant régional et 15 jours pour chaque consultant national. L'étude devra s'achever avant fin Décembre 2008 et ce, selon le calendrier ci-après :

Tâche	Date butoir	Responsable
Signature du contrat	15 Octobre 2008	UNOPS, Consultants
Rapport préliminaire décrivant le plan de travail et la méthodologie	30 Octobre 2008	Consultants, UCP
1 ^{er} draft des rapports de consultants soumis à l'UCP/UNOPS	15 Novembre 2008	Consultants
Evaluation des rapports de consultation	30 Novembre 2008	UCP, GEP, PFNI
Version finale des rapports de consultation	15 Décembre 2008	Consultants
Validation de la Version finale des rapports de consultation	20 Décembre 2008	UCP, PFNI
Fin du contrat	20 Décembre 2008	UNOPS, Consultants

Le présent calendrier d'exécution de la mission pourra être révisé de commun accord entre les Consultants et l'UNOPS.

Les consultants soumettront à l'UCP/UNOPS, les formats électroniques des rapports en français et en anglais selon le calendrier ci-dessus présenté.